VENTES A L'ENCAN.

WHONOE JUDIOIAIRE Résidence double à deux étages, 1734 et 1738 rue Calling , entre les rues Calundelet Résidence simple à deux étages, 1740 rus Cailope, entre les ruse Carondelet et Baronne. Le cottage double en bois, 1742 et 1746 rus Callope, estre les ruse Carondelet et Baronne. La résidence simple à deux étages, 1325 rus Dumaine, entre les rus Marais et Liberté. Succession de Doroas H. Marshall, veuve de James Fahey—No 81,384—Cour Civile de Darrict pour la paroisse d'Orléans.

BAR DANZIGER & TESSIER. C. A. Tessier. Encanteur—Burean 134 rus Carondelet — Ma RDI le 26 février 1907. à midi, à la Bèuras des Propriétés Foncières. B11 rus Baronne, il sera venda a l'enchére publique, en vertu d'un ordre daté le 26 janvier 1907 de l'Hon. Gen d'Théard, luge de la suadire cour, Division E. dans l'affaire cidessus intitulés, la propriété o après décrite. Résidence simple à deux étages, 1740 rue dessus intitulés, la propriété el après décrite.

a navoir...

1. Trois certains lots de terre, enremble avec teutes en bâtiases et améliorations qui a v trouvent, situé danns le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'list berné par les rues Calliope, Barenne, Cito et Carvadelet. leadita lots sont contigue et mesurent comme Celui le plue près de la rue Caranésiet, me-surant 43 piede de face à la rue Calliope, par 96 piede de profonder r. les am Mierations sur ladit lot sont désignés par les Nos 1784-1736 rue Calliope et compressant une résidence double à deux étages. Le deux eme de cela est désigné par la lettre A sur un devis au mest à un sots nardevant J. L. Larocche motaire daté le 16 octobre 1869, mesuiant 22 pieds de face à la rue Calliope par 96 pieds de profitations entre lignes par particular et les pieda de face à la rus Callispe par 195 pieda de profundeur, entre lignes paralicies, et 'es ameliorations sont désignés par le No 1740, rue-Callispe et comdrenant une résidence au mple à deux étages, le lot le pies prés de la rue Baroane mesurant à 2 piede de face à a rue Callispe par 96 pieda de profundeur entre lignes paralisses, les améliorations sont désignés par les Mos 174 à et 1745 rue Callispe et comprenant nu double extrage en hocalispe et

gnés par les Mes 1744 et 1746 rus Calitope et sem prenant us double cottage en bois La propriété ci-dessus désigné est b'en mitué à une petite distance du contre du commerce et prend de la valour.

2º Un certain lut de terre, ensemble avec les bâtisses et amé forsitions qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ille borné par les ruse Dumaine Marais, lettre et de l'impart Trème et de l'impart par les lettres et de l'impart Trème et Trème et de l'impart par lettre et de l'impart Trème et de l'impart par l'entre et de l'entre et l'entre Bt Philippe et Treme et désigné per la lettre Bt Philippe at Treme et designé par la lettre C, sur au plan par Arthur de Armas, deouté-voyer de ville le 17 septembre 1881 : 1 anaexéa un acte pardevant Chan f. Somat motaire le 26 octobre 1881 : 1 mesurant 26 p.eds 16 pouces de fare a la rue Primaire, même anesure sur la sigle du foud par le printen deut de 124 press at la cettal de 124 press at la cettal de 124 press at la cettal and manual de la rue Marwa ti 124 deut de 124 peta 1 po ce et 2 gnes aut lo obta le plus prés de la rue Marais et 124 pieda Clignis sur la 1 gne du côté o trosa, les amélie atlone comprenant che re includ aimple à deut étages en bous, désigns par le No 1305 rue Dumaise. Conditions — Comptant, et les acquéreurs devant payer les texes de 1907 an desens lu article adicidosable. 10 peur centagramment

priz de . adjudication. 10 pour centac moment prix de , adjudication 10 pour centau moment de l'adjudication — Actes de vente pardevant W. Murgan Gur-ley, aux fraia des acquiereurs — M.M. Rice et Montgomery avocats. 26 janv—26 27—16v 3 10 17 24 26

ANMONUE JUDICIAIRE Un Joli Cottage Simple. 1411 avenue des Champs-Etysées, entre les rues Villeré et Robertson Succession de Joseph Perpere.

No 81,405-Cour Civile d. District pour paroisse d'Orisans. paroisse d'Orisans.

DARDANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, sucanteur — Burean No. 124 rue Larondelet — MARDI. Is 26 fevrier 1907, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières, 811 rue Baronne. il sera vendu à l'enchère publique en verta fa'un ordre daté le 22 janvier 1907, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la suedite Cour. Division E. dans laffaire et desens intitulés, la propriété d'appée décrita, à savoir.

Un seriain lot de terre décrit comme la moitée divisée d'un certain lot de terre, ensemble evec toutes les bâtisses er améliorations qui sy trouvent, situé deus le troiséème d'is triat de cette ville, étant le lot. No. 15 de l'i et

Triet de cette ville étant le lot No 15 de l'i et Wo 2204 aur un plan criginal fait par l' veyer de ville le 4 mai 1831, déposé en l'étuie de C Polirck, ancien notaire, borné par les rioss Champs Elysées, Marigny, Reberteon et l'illeré, l'aquelle moitié dedit lot 15 mesurant 20 pids de face à la rue Champs Elysées eur 120 pids de profondeur, borné au dessus par le let 16 an dessous par le lot 14 et Jans le fond par le lot 18, étant la moitié dudit lot contrail 16 le pina prés de la rue Villeré ha fond par le lot 18, étant la moitle dudit lot original 16 le prisa prée de la rue Vi; ere, les améliorations sont désignées par le No 1411 avenue Champs Elysées et, compresant in joit cottage simple « contenant 5 colambres, citerne, hangar, etc. La maison est en bonne

Conditions. Un tiers ou plus comptant, et Condisons—Un tiers ou plus comptant et la baiance en biliets del acquéreur, payables respectivement en 1 et 2 ans, avac a pour cont d'intérêt par an, de la date de l'adjudication (a.quan paiement, l'acquèreur devant en plus assumer les taxes pour 1907, les dits billets devant étre garantis par hypothèque et llen de vendeur et privilège sur la proprieté vendue 10 pour cent an moment de l'adjudication. pour cent an moment de l'adjudication.
Leite de venie devent être passé pard-vant.
F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur contenant les clauses usuelles de securité 10 pour cent honoraires d'avecat en cas
de procés e transfert de l'assurance, etc.
A. D. Danaiger, avocat.
26 janv - 26 27 - fév 3 10 17 24 26

ANNONOM JUDICIAIRE VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Site pour Batir, Eus Carondelet, à l'encoignure de la rue Gé-néral Taylor, [Het avenue 8t Charles et rue Peniston,] 72 par 117 pieds-La Bâtices en Bois à Deux Etages, Oarondelet, à l'encoignure de la rac Penisten,

[Liet avenue St Charles et rue Général Taylor.

El par 119 pleds.

Us Lot pour Bâtir,

Rus Hourbon.

[Het rues Dorgenois St Antoine et Law.]

L Slégante Résidence en Briques à Treis

Riages.
835 rue Baronne, entre la rue Julie et l'avenue Howard. Charles Hernsheim et als ve Frank I Hernsheim.
No 61,130—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EDAE DANZIGER & TESSIER.—C. A.

Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue (arondelet—JEUDI le 7 février 1907, à mili, à la Bourse des Propriète Foncières, 3 il rue Barouns, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1906, et signé le 4 jauvier 1907 par l'Hon Fred D Eing, juge de la ausdite Cour. D. vision B. dans l'affaire d'aleans intiulée la propriété d'après décrite, à savoir:

1º Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixème d'atrice de cette ville désignés par les lettres U et D. dans l'ilet No 420, borné par les rues Carol delet. Général Taylor, Peniston et la venue et Charles. Le lot U mesurant 72 piede 3 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur une prefendeur de 117 pieds luigles de la rue carondelet sur une prefendeur de 117 pieds luignes de face à la rue Carondelet sur une prefendeur de 117 pieds luignes de face à la rue Carondelet sur une prefendeur de 117 pieds lui alat aur une prefendeur de 117 pieds lu delet aur une prefendeur de 117 pieds lu pouces 1 ligne entre ligues narallèles et fai sant face à la rus Général Taylor, formans l'eneoignure desdites deux ruse, et le lot D meanrant 81 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Caronde et aur une profondeur entre lignes parallèles, et faisant, face à la rue Peniston de 119 pieda 2 pouces 7 lignes, for-mant l'eneoignure de dites deux ruse. Bur le let Dest ruse Matisses à dans d'appendient lot Dest une batisse à deux étages bien natiule laquel e pourrait être facilement lot sera vendu saparément

haque lot sera vendu séparément.

2º Um certain lot de terre situé dans le
cinième district de cette ville, désigné par le
co 7, de l'ilet 1374 borné par les rues Dorpunis [autrefois Magistrate]. Beurbon [autrens Bagatelle], St Antoine et Law, lequel lot
esurant 32 pieds de face à la rue Bourbon
ar 127 pieds, 10 pouces, o lignes de profon
aur entre lignes parallèles. entre ligues parallèles. Un certain lot de terre ensemble avec les 3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui a'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades l'avenue Howard (autrefois rue Delord), et Julie, e' désigné par le No 80 sur un plan dres-é par L. H. Philé, voyer daté le 15 avril 1876, lequel let mesurant 24 piede de face à la res Baronne par une profondair entre liste. 1876, lequel lot mesurant 24 pfede de face à la rue Baronne par une profondeur entre lignes, paral-èles de 187 piede 2 pouces s'on vrant sur une aliée dans le fond, pour l'usage dudit lot et d'antres. Les améliorations sont désignées par le No 835 rue. Baronne et com prenant une résidence en briques bien construi e à trois étages, vendue sujette au bail là-desen expirant le 30 septembre 1907 au faux le 855 nel mois Conditions... Un tiers ou plus comptant, A.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en des billets des lits acquéreurs parables èn 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec rept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au palement, devant être garantis par hypothè que et privilège de vendeur aur la propriété et les clauses nauelles de accurité, et a acquéreurs devant assumer toutes les lacs pour l'année 1907 au dissus et en plus

tanes pour l'année 1907 au d'anus et en pius du prix de l'adjunication; 10 pour cent au moment de l'adjunication. Les actes de vente pardevant Félix J. Drey-fra, notaire, aux frais des acquéreurs. Aifred D. Dansiger, Mayer S. Dreifus, ave-## 4 | ME -6 18 20 27 -44 8 7

VENTES A L'ENCAN-

Danziger & Tessier. Danziger & Tessier

ANNONOE JUDIOIAIRE. MAGRIFICUR PAIRE DE STA-TURK KN BRONZE Par Graux Marly Fres, Brenziers, 8 rue du Parc Boysl, Paris. Coût original \$1.500, maintenant en exuibi-tion au magasin de "Bijouterie de Frantz" 142 rue Carondelet. Aussi un Buste en mar bre, un Syché, 2 Piedestaux et un Lit de re-

bre, un Syché, 2 Piedestaux et un Lit de repea.

Sucquasion de Dorcas H. Marshall. Vve de
James Fahry-No 31,354-Cour Civilo de
District pour la perolase d'Oviéans.

LAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Teagler encantent, Bursan 138 rue Carondelet-MERUREDI, le 13 février 1907, a
11:30 hourse a. m., sur les lieux connus comme
la German Insurance Building, 630 rue Counmune, il sora vendu à Fenchère publique, en
vertu d'un o'dre daté le 24 janvier 1907, de
l'Hon. Geo. H. Théard, inge de la susdite
Cour, Division E, dans l'affaire :: dessus; injutulée, ce as lucles ci-desses mont, onnés. ulée, es a tucies ci-dessas mentionnés, Conditions—Comptant. 2 fév—2 3 10 a date

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE. Lots do Troisième Districts

Une chance pour opéculation Eme chamer pour speculation
Succession vacante de Wi liam Schmidt.
No 80 989-Coor Civile District.—Div C.
DAR STEOUDBACK & STERN, Léonard
L. Stern, Encanteur — JEUDI. le 7
mars 1907, a mid, a la Bourse des Propriétée
Fonc'ères, No 311 rue Baronne, il sera vendu
à l'eschère publique en vertu d'an ordre de
Ceur signé le 30 janvier 1907, par l'Hon.
John St. Paul, juge de la Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, D vision
C. dans l'affaire ci-dessen intipulée et nurséro dans l'affaire ci-dessue intitulée et numéro C. dass i ariaire ci-dessus intustice et intusto tée la propriété di aprês décrite, à savoir Les lots Nes 13 à 16 inclusivement, de l'ilst Nes 37 du Fanborg Clouet, borzé par les rues Clouet, Joséphine, Feliciana et Solidelle, en-registrés dans le l'eve du Bureau des Tran-forts 21 folio 44. forth 21 folto 44.

Conditions—Comptant Lacquerour devant assumer ice taxes de 1907 et faire un dépêt comptant de 10 pour cent.

Lacis de vente pardevant E. T. Flerance, n taire, aux frais de l'acquerour.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE Quatre terrains pour construire dans le l'oi sième District. Succession valente de lossol. Manuel Della barre, ...No 80 991 Cour Civile de District.

D. dana i arraire di desaus intituice et numéro tée la proprieté ci apres, a avvoir—
Les lots 12-13, 14 et 15 dans l'ilet No 38 da ale Faubonrg Washington, horné par les rues Port. St Ferdinand Force et Vertu, co régistré dans le livre du Bureau des Trausferts 19, folio 3:9. Conditions Comptant L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour eent comptant de dépôt. L'acto de voute pardevant E. T. Florance notaire, aux frais

de l'acquéreur - 8 fév.—3 10 17 24... mars 3 7

AMMONUM JUDICIALEM. COTTAGE SIMPLE. SIXIEME DISTRICT. Bon Placement.

No 1121 rue Cadiz, entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE LUKE HARDY.

No 60 520-Jear Civile de District - Divi-DAR STROUDBACK & STERN, Loonard L. Stern, Znoanteur-JRUDI le 28 fevrier 1907, & mid., & la Bourse des Propriétée Fon cieres, no 311 ma maronne, il sera vendu a l'enchère nublique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 janvier 1907, par l'Hon. George H. Théard, inge de la Cour Civile de Dustret ponr le paroisse d'Oriéans, Division R. agus aant pour l'Hon T. C. W. Killa, juge de la Division A. maintenant absent en congédans livision A. maintenant absent on congé, dans l'affaire di doseus intituiée et numérotée, la propriété di après décrite. à asvoir:

Un sertain loit de terre, enserable avec les améliorations qui fis'y trouvent et tous les droits, voice privilèges et dépendances y appartenant ou de queique façan en dépendant, sitée dans le sixième district de cette vulle, dans l'ilei torné par les russ Collade (satrefous Plaquemine) Cad & Chastnet et Jéna, et maintent surdinant de des grates pouces de fois Plaquemine) Cadz Theatnut et Jéna, et mesurant vingt buit piede quatre pouces de face a la rue Cadir par cent piede de profondeur entre ignes parallèles; ledit lot de burre est complètement démontré sur un devis annexé à un aute passé pardevant E. Comusagère, un notaire en cette ville, le 6 mars 1876, et comprenant une port, on de devast du lot désigné par le Ne 21 sur un plan dans le livre de plan annexe a un acte passé pardevant

vre de plan annexe a un acte passe pardovant Sérim Magner, aceien notaire en cette ville, le 5 avril 1865 Les améliorations sont countres comme No 1121 rae Undis et compresant un cettage amp e, retiré de la banquette, et contenant quatre chambres, elemin de voitore sur le côte, citerne et hangar. Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 pour cent comptant de déset au mo nent de l'adication et d'assumer les taxes sour l'année 1907, l'acté de vente pardevant f. T. Florance, netaire, aux frais de l'acqué-27 jan-27-fev 3 10 17 24 28

Albert Paul.

ANNONOR JUDICIAIRE COTTAGE DOUBLE. A vec terrain spacieux; 2518-20 rue

Willow près de la rue Troisième. In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher. No 80,916—Cour Civile de District pour l paroisse d'Orléans—Division D.

DAR ALBERT PAUL, Encartent, bureau No 33d ne Carondelet JEUDI, le 14 fevrier 1967, a midi. a la Bourse des Pro-priétés Foncières, No 311 rue Baronne, au prietes ronciers. No 311 rue caronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 10 janvier 1907 dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Luly Fisher, pour effectuer un pariage, il sera veudu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les hétieurs et availiers tions on avec trouvent. les bâtisses et amélierations qui a'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépenei tous les droits, voies, privilèges et dépen-dances y appartenant ou de quelque feçon en dépendant, situé dans le qualième dis riot de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Witlow (autrefois Martin) 'Dara, Douxième et Troixème, dé igné comme lut Ne 1 aur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour ré-férence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr. un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure améri-cans 3. piede 7. pouces de face à la rue 18/2, lequel dit lot mesure en mesure ameri-came 3 pieda 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin), par 146 pieda 9° pouces de profondent entre lignes parallèles. Les améliorations compretaut un co-tage-résidence double avec cuisine dans le fund, etc.; le voisinage s'amélione continuellement et contenant tous les agréments tels que mar-chés se risse et écoles.

chés, ég isea et écoles. Conditions-Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Ens-tis, notaire. L'acquérent assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0:0 du prix d'achat oment de l'adjudication Louis P Bryont, accest, 13 jan - 13 20 27 - fee 3 10 14



Scientific American. MUNN & CO. 30 1 Breadway, New York

VENTES A L'ENGAN VENTES A L'ENUAN.

Freed & Clesi.

AMNONOR JUDIULAIRE. VENTE BN PARTAGB. GRANDE OCCASION SPECULATIVE

Propriétés du Septième District. Carrollton-A l'encau, JEUDI, le 7 MARS 1907, à midi. PETER HENRY SCHERER VO MME LIZZIE WOMBACKER ET AL.

No 79.994... Cour Civile de District, Division C.

LAR FREED & CLESI N. J. Clesi, encenteur... Envertu d'un jugement de-la Cour Livile de District pour la parcisse d'Oriéans. Division C. sigué par l'Hon. John My Paul, juge de la Cour Civile de District, ledit jugement lu et rendu en ceur enverte le lême jour de janvier 1907, et sigué le 18me jour de janvier 1907, et sigué le 18me jour de janvier 1907, dessi safire de Peter Henry Scherer, vs. Mme Liszie Wombacker, et al. No 79.974, il sera veudu à l'enchère publique à la Bourse d'Enchai des Propriétés Foccières, No 311 rue Baronne, à m di, les propriétés et-après déscries, à savoir : Source d'ancar des Proprietes rocceres, an 311 rus naronne, a m di les proprietes di apres décrires, à savoir:

1º Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, contenant vingt quatre lots de teire, situé dans le Septième district de la Nouvelle Oriéane, le même étant l'ilet No 199, borné par les rus à Norres, Léonidas, Jeanette et Birch, et mesurant environ treis cent pieds de face sur chaque rus.

pieda de race sur chaque rue. Los amélorations consistant d'un cottage simple No 8605 rue Jeanette, contenant trois chambres et cuisine plafonné et tapissé, hangar dans le fond. La maison est en boune coadi

2º Un certain ilet de terre avec les amélierations qu' s y treuvent, situé dans le Septième District de la Nouve-le Or éans, étant l'ilet No 235, bersé par les rues Hamilton, Holly Grove. Hickery et Cohn avec une façade de trois cent pleds sur chacune des dites rues. 3° Un certain liet de terre, ensemble avec les amélies atiens qu' s'y trouvent, situé dans le septième district de la Nouvelle Oriéans, liet No 236, borné par les rues Holly Grove. Général Ogden, Hickory et Cohn avec une façade de trois cente pieds de chaque côté à adites rues. rues.
Les amédiorations consistant des Mos 1802 et 1804 rue Général Ogden, cottage double

avec trois chambres de chaque côté.

4º Un certain liet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, sièné dans le septième

4º Un certain liet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, sièné dans le septième district de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 264, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Cohn et Nouvelle Orléans, étant l'ilet No 264, borné par les rues Holly Grove, Général Ogden, Cohn et Nopruce, avec une fassade de trois cents p ed sur obscune desdites rues.

5º Dix certains lots de terre avec les améliorations qui sy trouveut, situés dans le septemen district de la Ni e-Orléans dans l'ilet No 174 borné par l'erres Jeannette, Général Ogden, Eagle et ropiar, désignés cemme lots Bos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 vs 22 les ditaiets sent centig se et mosurent chaouns trente pieds de face à la rue Jeannette par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes paraléles, e let 13 formant l'encoignes des rues Jeannette et Général Ogden, et le lot 22 formant l'encoignes des rues Jeannette et Bagle.

Les améliorations consistent des Bos 1433-35 rue Général Ogden; cottage double avec dans chambeas et culaim de change eété. Aussi une graodé écorie et hangat.

Les améliorations consistent des Mos 1433-35 rue Général Ogden; cottage double avec deux chambres et culsine de chaque cété. Ansai une grande écorie et hangar.

6º Dix certains lots de terze, ensemble avec toutes les améliorations qui a y trouvent on de quelque façon et dépendant dans le repuière district do la Nouvel e Oriéans, l'ilet 197, borné par les rues Leonidas. Birch, Meares et Green, dés gnés comme lots 1, \$, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 les dits lots sont contigue et mesurent chacun treute piede de face 2 la rue Leonidas par cent vingt piede de professéeur euvre lignes parallèles; les lots 1 et 10 étant les lots de renosignure respectivement.

Les améliorations comprennent les Mes 1602-94 rue Leonidas; cottage double, deux chambres de chaque cété; Nos 1628-28 rue Leonida cottage double, deux chambres de chaque cété; Nos 1628-28 rue Leonida deux chambres de chaque cété.

7º Ciuq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et amélierations qui sy trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle Oriéans, dans l'ilet No 173, borné par les rues Protection, Jeannette. Poplar et Général Ogden, désignés comme lots 6, 7, 8, 9 et 10 les dits mes urent charun trente piede de face a la rue Hénéral Ogden par une profendeur de sent vingt piede ettre "gnes parallèles", let No-10 formant i encongnure des rues Général de sent vingt piede ettre "gnes parallèles", let No-10 formant i encongnure des rues Général

leadits lots meaurent charun trente pieds de face à la un Héneral. Ogden par une profondeur de cent vingt pieds entre agnes parallèles. Le lot No. 10 formant 1 encougnure des rues Général. Ogden et Jeannette.

8º Deux lots de turre avec les améliorations qui av trouvent, situés dans le sentieme district de la Nouvelle Orlésne, dans litet No. 178, borné par les rues Protection, Jeannette, Poplar et Genéral Ogden, désignés par les Nos 11 et 12, l'edits lots sont configue et messurant charun treute pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante ; ieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant du No 8920 rue Jeannette, cottage double; deux chambres

Les améliorations obsistant du No 8920 rue Jeannette, cottage double; deux chambres de chaqueoble.

L'intention des placeurs et spéculateurs est appelée à cette aplendide occas on en vue du fait que les propriétés du Septième District offrent des avantages sans égales comme plus ement aux et pre l'able avec argmentation certaine dans l'avenir. Le capitaliste éveillé fait silencieusement ses placements dans cette section particulière, saturfait qu'au june autre section de cett vulle, mais enant offre le même avancement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la baiance es un et deux ans, crédit, avec 70,0 d'intérêt par an de la divide de l'adjudication jusqu'au paiem et garanti par lieu de venteur avec hypothèque apéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevaut Arthur J. Peters notaire. L'acquéreur au maint les taxes de 1907 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dejoit de 10 00 du prix de l'adjudication avec.

FREED & CU + S. Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 826 rue Commune, Stafford, Lambert & Robinson, Howell Caster, Jr. Arthur J. Peters, avocats.

20 jan=20 27-fév 3 16 17 24—mars 3 7

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

1226 RUE PIETF.

Ala Bourse d'Encan des Pro-

MERCREDI. 20 FEVRIER 1907 A MIDI.

Frederick Auderer et Als vs Les enfants mineurs de John et George

Auderer.

No 80 280—Cour Civile de Dismirt pour la paroisse d'Orléans—Div. C.

DAR HUFFT BROTHERS. Louis Hoft,

aion C. dana l'affaire ci dessus, intituiée

Un certain lot de terre, situé dans le troi-

8-hmidt, femme de George Auderer, par acte pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 19me jour d'avril 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 118, folio 497.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de 1907 et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au mument de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Francis D. Charbon, et notaire.

net, notaire. Louis H. Burns, avocat pour les deman-

Jas. A. Brennan

AMMONOR JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

2616 rue Quatrième, entre les rues

Magnolia et Robertson.

Deux lots de choix pour construire rue Dela.

chaise, entre les rues Liberté et Franklin.

John N. Comfort et al vs Eugene Comfort

Cour Civile de District pour la paroisse d'Or-léans, Division D. No 80,851.

intitulce, la propriété ci-après décrite,

1: Un cartain lot de terre avec les bâtisses

1: Un certain lot de terre avec les bâtisres et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépondances là-dessus y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orlèans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième. Magnolis, Locust (autré-lie Soife) et Washington, lequel let aut désigné au le numéra libre autre le la constitue de la constitue d

lot est désigné par le numéro Dix sur un devi

in tace a la rue Desichaise auricent ving thir (128) piede de profondeur entre lignes paralieles, borné aur le côté vera la rue Liberté par les lots 13-14, 15 et 16 et aur l'autre côté par les lots Nos 19, 20, 21 et 22 et dans le fond par les portions des lots Nos 23 et 12.

Conditions - Un riers ou plus comptant, la perion de crédit all y en a, devant être démontré ur ar hillets à recevoir de l'acquéreur.

payables en un et deux ansaprès leur date, portant inférêt an taux de huit pour cent pa-

portant interet an taux de huit pour cent pa-au de leur date jusqu'au paiement, garantis en leur pa'ement par lien de vendeur et privi-lège. Le transfert de l'assurance et toutes les clauses une elles de sécu ité, taxes de 1907 devant être payées par les acquéreurs. L'acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire. 10 pour cent de dépôt au mement de la vente.

JAS A, BRENHAM, Encenteur, Andrew H. Wilson, Fred. C. Marx avecuts, 16 jan—16 17 20 27—fév 8 10 17 19

20 Jan-20 27-fev 3 10 17 20

rue Baronne-

Eiseman & Lazarus

ANNOHOR JUDICIAIRE. Mme Georgiana Pohimann et als vs les mineurs Meyer. PROPRIÉTE COMMERCIALE

Nos 1806-08 rue Dryades. Al'Encan. Bourse des Propriétés Foncières d'Encan. Mercredi, le 20 Fevrier 1907 A MIDI.

L'N VERTU d'un ordre de l'Hon. George H.

L' Théard, juge de la Division E. Cour
Civi'e de District, paroisse d'Orléans, dossier
No 61, 182, signé le 11, janvier 1907, initulée Muse Georgiana Polimann et als versus
les mineurs Me, er, et adressé à Bleoman &
Lasarus Encanteurs, nous offrirons de, vendre
alla Bourse des Propriétés d'Evendre District de pette ville, dans i iles borné par les biarick de ectevinic dans inc. borne par ser rues Dryades, Baronne autrefois Escchus. St André et Félicité, désigné comme lot No S sur un plan de Louis H. Pilté, voyer, le 19 me jour de mars 1×55 et déposé en l'étude de F. E. Theard, comme plan No 12 de son livre de plans, or mesures américaine, procéderad de vendre à l'enchére publique la broute et un piede six [6] lignes de face à la propriété di après déorite, à savoir : rue Dryades quare vingt huit pieds et neuf posses de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7, et quarre vingt seise pieds de profondeur sur la ligne le divisant du let

Les améliorations sur cette propriété com-prenant un magasin et résidence double, main-tenant louer à bail pour affaire commerciale, dans la partie centrale et florissants de la rue Dryades. Conditions, comptant-L'acquéren devant assumer les taxes pour 1996 et de Payer pour l'acte de vente, pardevant Valentine J Stents, motaire, et déposer 10 00 emp ant au mo-ment de l'adjudication avec Electran & Lezarus, encanteurs.

E. W. Bichow, avecat.

20 jan=20-27-fev 3 10-17-20

Auguste Huard.

ANNONUE JUDIULAIRE. SUCCESSION

JEAN BAPTISTE CHALAIRE No 81,403—Cour Civile le District pour la paroisse d'Orléans—Division C. of AUGUSTE HUARD, encanteur en ce te ville, conformément à un jugement rendu le 23 janvier 1907 et eigné le 24 janver 1907, par l'Honorable John St Paul juge de ladite Cour, Division C, dans cette affaire, ordonant la vente de propriété fonctère ciaprès décrite pour effectuer un parvege, le vendrai à l'enchère publique MERCREDI. le 27 février 1907, à midl, en mon Mureau et Bourse, No 239 rus Bourbon, en sette ville,

dans le troisième district de estie ville, dans l'liet No.915, bornée par les rues Marigny, Maudeville, Prieur et Johason de signés comme lots B.C.E.F.G et le lot du fond D. aur un devis anneré à l'inventaire pris par A.J. Villeté, notaire, le 15 janvier 1907 et les que la lots mesurant comme suit. Les lots B et C. chaonn 30 pieds à la rue Prieur par 16 de profondeur. Les lots E.F et G., chaonn 32 de lace à la rue Marigny par 111/2 7 de profondeur et le 1 nd du dit lot D, 71 2 7 de face à la rue Prieur par 32 de profondeur. lans le troisième district de sette ville, dans

32 de profonden.
Termes et conditions—Une meitié en plus comptant, et la balance, s'il y en s. por réds billets des acquéreurs payables un au après date, portant integra a 7 0/0 par an du jour de la manda de la de la vente publique jusqu'au paiement, ga rantis par hypothèque et privilège de vendeu et 5 010 honoraires d'avosat èn cas de procès aur loedita billeta.
Les acquereurs devant assumer et paver les tame do 1907. Acte de ven e pardevant A.
J. Ville é notaire, aux frais des acquéreurs.
Dix pour ceut du prix de la vente devant écre
déposé avec l'enoanteur au moment de l'adju-

Voyez le plan à la Bourse AUG, HUARD, Encanteur. A. J. Villeré, svocat. 27 jan - 27 - fév 3 10 17 24 27



OUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Domandez-le à l'Abeille.

Muccession vacante de J. F. Barnes. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Muccession de J. R. Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orlèans.—He MO 9-7.—Division E.—Avis est ; ar le présent donné aux oréanilers de cette succession et à toutes surres personnes intéressées d'avoir à déduirs, dans les dix jours qui suivroir à la présente notification. les raisons (s'ils en ent ou peuvent en avoir) pour lesquelles le cempte et tableau de distribution présentés par Adoifo Dagué, a'ministrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit corente Par erère de la Cour THOMAS CONNELL., Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT No 14.720
Succession de Herman Knetssch-Attendu que Emil A. Hanck, gardien de Albert Knotzech, ainei nommé par la "Hamilton Proba e Court", siégoant à Cinciunau, O., d'après les procédures enregistrées, a fait application à la cour peur l'autoriestion de transférer à l'Etat de l'Ohio la somme de #3.125.00" la propriété dudit Albert Knotzech, reçu par lui comme son intérêt dans Germanis Savings Bank, actions appartenant à cette auscession. Il est propriété par le comme son le comme de particular de course suppartenant à cette auscession. dans Germania Savings Bank, actions appartenant a cette succession. It est ordone par la cour que toutes ou n'importe laquelle personne sont par la présente ordonnés de faire valoir, a ila en ent ou le peuvent, dans les trente jeurs de la date de la première publication pourquoi un ordre de transfert ne serait pas accordé or mme'il est demandé—Par ordre de la ceur. THOMAS CONNELL, Greffer—Nouvelle Orlans. Lue., le 25 janvier 1907. Dinkelapiel Hart & Davey, avocats.

29 jan - 29 - fév 5 13 20—mars 2

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA. STATE OF LOUISIANA, PARISH OF OR LEANS. CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN. That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the ene hundred and twenty-ninth before me. ERNEST TOURO FLO. EANUE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisians, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnessee hereinsfler named and undersigned persont ally came and appeared the persons whose names are hereunic subscribed, who severally disclared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisians relative to the organization of corporations and especially of act Ne 86 of the Session of the General Assembly of and State for 1888, they have formed and organized and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE 1.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. BLOAL COMPANY, LIMITED, under which name it ahali have and enjoy cerporate succession for the period of nicety-nice years and shall have

hall bare and enjoy corporate succession for the period of ninety nine years and shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety nine years and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it. all the powers conferred

by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orienna, Louisiana. All citathe City of New Orieana, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organised and the nature of the business to be carried on by it are hereby seclared to be the conducting of the business of pur-

the one the contenting of the cusiness of pur-chasing and selling, or either, on orders and the experting of cotton and other commodities to loss or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for Encanteur-Bureau 840 rue Gravier-MERCREDI, le 20 février 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Pripriètes Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vendu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 15 janvier 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriésse, Divithe purpose of purchasing or selling or expor ung cotion and other commodities to bus seil receive, and dispose of by assignment sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or ownall kind of property corporeal or incorporeal, choose in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to piedge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to see and be seed in its own name, or its own account, or for the benefit of others. Un corrisin lot de terre, siune dans le troissième district de cette ville, dans l'Lièt No 480, borné par les ceptes. Marais, Désiré et Urquhart, désigné par le No 8, et mesurant treute et un pieds de face à la rus Piété par cent dix huit pieds de profondeur, avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; laquelle propriété a été acquise par Mme C. Si hmidt, forme de George Auderer, par acte pardevant à bei Drevfous, a nosien notaire le

ARTICLE IV. The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten shonaand dollars (\$10,000,00) divided into one bundred shares (100) of she par value of one hundred dollars (\$100,00) each, which said shares shall be paid for in each or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the sourcend-er of the entstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This company shall have the right to commence business when the total capits atock of the said corporation, ten thousand dollars (\$10,000,00).shall have been paid in ARTICLE V.

ABTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Bland of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

A RTICLE VI. ABTICLE VI.

ABTICLE VI.

All elections shall be by ballet, and held at
the office of said corporation, under the sqperintendence of two commissionners to be
appointed for that purpose by the Board of
Directors. Each share of Stock shall be enappointed to said the purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to see vote, to be east by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure te held an arbual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qual-fied. L sera vendu à l'enchère publique, par JAS.

A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733
rue Union, MARDI, le 19 février 1907, à
midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,
S11 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 janvier 1907,
et sigté le 14 janvier 1907, par
l Honorable W. B. Sommerville, juge de
la Cour Civile de District pour la paroisse
d Orléans, Division D. dans l'affaire ol-desens
intitule, le propriété caparès d'évets

their successors shall have been duly elected and qual-fied.

ARTICLE VII

No st-exholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter, null or of according

informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each atockholder or bis fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by small. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company Said Commissioners shall remain in office until the lot est désigné par le numéro Dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, ancien notaire, le 31 août 1860, et mesurant trente (30) pieda de face à la rue Quatrième sur cent vingt nent (129) pieda de profondeur, entre lignes paralieles.

2º Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépenduces y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le sixéme di-trict de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet, vieux No 34, maintes ant l'ilet No 553, borne par les rue. l'elachaise. St. David, Liberté (autrefois St. André) et l'avenue Louisians, de agnés par les Nos 17 et 18 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente (80) pieda de face à la rue Deixchaise sur cent vingt buit Commissioners shall remain in office until the Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to set.

This set of incorporation may be changed, modified or and or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital sheet represented at a general insection. capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose is face à la rue Delachaise sur cent vingt buit | after ten days' notice shall have been given 128; pieds de profondeur entre lignes para! | in the menner as set forth in the first para-

in the manner as set forth in the first para-graph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisians, aforesaid, the day, month and west first above written, is the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilsox, of Hiddiesion neuror and all wright whose competent witnesses of lawful age, domicided a this City, who becomes sign their names with the parties and me, said notary, after

with the parties and he, said notary, and he residing of those presents,
Higned H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Steas. Witnesses

H. KENNER,

D. W. WILOOK.

Signed ERNEST T. FLORANCE, Not. Pub. Recorded in Mortgage Office, Pariah of Or-ion v. in Book 842, February 14th, 1908.

AVIS DE SUCCESSIONS. AVIS DE SUCCESSIONS.

Auccession de Frederick W. Anbin. Fuccessiem de Frederick W. Rubin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
actiese d'Orlèsea.—No 81 631.—Divisieu
A.—Attiese d'Arministration Anne in soccession de fren Frederick W. Rubin, décèdé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à l'adite pétition et pourque la description et l'évaluation de ladite succe sion ne seraient pas approuvées et homologuées Par ordre de la Cour. THO.
MAS CONNELL, Greffier — Jos Lautens-chlaeger avocat.

Anccession de Michael Gavin. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA perolese d'Orléans.-No 81,702 - Division C-Attendu que Mme Aun Mary Costello, femme de John Burke, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la ancoccacion de feu Michael Gavin, décedé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de avoir à déduire, dans les dix louis, les raisons pour les quelles il ne serait fait droit à ladite pérition -- Far ordre de la Con -- THOMAS COSNELL, Gredier. -- J. J. O'Connor, avocat.

Succession vacante de W.R. J. Weber.

Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parciase d'Orléana-No #16.59—Division A—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public a iprésente une pétution à la Cour à l'effet d'obtenir des letters d'administration et de carateur dans la succession vacante de W. B. J. Weber; avis est par le présent donné à tous coux que ceta peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jeurs, ite raisons pour lasquéles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquel la description et l'évaluation de ladite succession ne servient pas approuvées et homologuées. Per ordre de a Cour PHO MAS CONNELL, Greffiar — E. T. Forance, avocat.

Succession vacanto de George W Van Horm.

Vam Horm.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriènn.—No 81.654—Division B— Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à .eff.t d'obteuir des lettres d'administration et de curateur dans la succession vacante de fou George Van Horn; avis est par le présent donné à tous ceux que cela pout concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas faut drois à fadite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffer.—Ernest T. Florance, avoost.

Succession vacante de II. B. Bicoro Succession vacante de III. III. Ricere.

OUR OIVILE DE DISTRICT POUB LA
parcisse d'Orléans-No 81 657—Division B
— Artendu que Adolfo Dugné, selministratour
public, a présenté une petition à la cour à
l'effet d'obtenir des lattres d'administration
et de ourateur dans la succession vasante de
H. B. Steers: avis est par le présent donné
à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à
déduire dans les aept jours les raisons pour
lesquelles il ne serait pas fait droit
à ladite pétition et pourquoi la description
et l'évaluation de ladite succession ne seraient
pas approuvées et homologuées. Par ordre
de la lour. THOMAS CONNELL, Gredler.
—Ernest T. Florance, avocat.

9 fév-11

Succession vacuate de Mobert M White.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Orléans—No 81,652—Division —O Attendu que Adelfo Dugué, alministrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'ebteuir des lettres d'administration et de curateur dans la succession va-cante de Robert M. White, avis est par le présent donné a tous ceux que cela peur concerner d'avoir à déduire dans les sept jours concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour issquelles il ne serait pes fait droit à isdise pétition, et peurquei la des cription et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS UONNEUL, Greffier —
Ernest T. Florauce avocat.

COURCIVILE DE DISTRICT POUR LA OCE CIVILE DE DISTRICT POUR LA District POUR LA Division E-Attenun que Adolfo Dugué, administrateur publie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration et de curateur dans la succession vacante de A. F. Piansa, avia est par le présent vacante de A. F. Piassa, avia est par le présent denné à leux cenx que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours, les raisons pour lesqu'illes il ne serait pas fait dreit à ladite pêtition, et pourquei la description et l'évaluation de la tité succession ne seraient pas approuvées et homologuées. — Par ordre de la Uvur. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Erneat T. Florance, avocat.

9 fév — 1 f

Buccession vacante de C. Scott. COUR CIVILE DE DISTRICT PORT M OUTE OLVILE DE DISTRICT pour la parciase d'Oriéana, Es 8 8.651— Division C.— Attendu que Adelfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration et de curateur dans la succession vocante de C. Scott, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir àdéduirs, dans les capt tours les raisons nour lesquelles il ne

Succession vacante de Juo. Bonche. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la narriera d'Orisans-No 1658-Divi-OUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orieans—No "1.658—Division A.— Attendu que Adolfo Dugué, administration public, a présenteuns pestiton à la lour à l'effer d'obtenir des l'ettres d'administration et de curatour dans la succession vacaute de Jno. Rosche, avis est par le présent donné à tous coux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept tours de raisons pour lesquelles il se concerner d'avoir a Geutire, usura se septiours, ses raisons pour lesquelles il ac sers's pas fait droit à ladite oéti-lon, et pourquoi la description et l'évaiuation de la dite annocesion ne sersient pas approuvées et hemologuées Par ordre de la Cour. THO MAS CU (NELL, Greffler.— Ernest T. Florance, avocat.

Buccession vacante de J. B. Werrich OUN CIVILE DE DISTRIOT pour la pacroisse d'Orléans—No 81,660 — Divisien D
—Attendu que Adelpho Dugué, administrateur public a présenté une nésition à la sour à
l'effet d'obtenir des lettres d'administration ou
de curateur dans la succession vacante de
J. H. Werrick, avis est par le présent donné
is tous ce 11 que bela peut concerner d'avoir
a déduire, dans les sept jours, les raisons
pour lesquelles il ne serait pas fait drois à
ladite péritios, et pourquoi la description et
l'évaluation de ladite ancession ne seraient
pas approuvées et hemologuées. Par ordre de
l'ent, TH'MAD CONNELL, "refiser.—
Ernest T Florance, avocat. 9 fev-1 f

> Rescession vacante de John Wi liameen.

CIGUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléane— No 81,653... Division D... Attenda que Adolfo Dugré, administratur publio, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration or curateur dans la succession vacante de John Williamson; avia est par le cante de John Willamson; avis set par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne sersit pas fait droir à ladite pétition et pourque la descrip-tion et l'évaluation de ladite ancoession ne sersient pas approuvées et homologuées. Pa ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier -- Ernest 1. Florance, avocat.

Succession de John Davis et Hissour

des raisons pour lesquelles il ne serait pa- fait droit à ladite pétrion. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL Greffier — Walter L.
Glessen, avuest. 31 jan-31-49 4 9 CALIS CONU.

ORLEANS

Journal Quotidies

-AVEC UNE-

EDITION HEBDOMADALES

-Paraissant is-

SAMED! MATIN

enformant toutes les Mandres Publices pendant la Scramer Cans l'Edition Quotidiéune

Edition Hebdomadaire

iz Mola..... matre Mois.....

On s'abonne à la Semaire avec les Porteurs et les Marches de Journaux.

L'ABEILLE

"ublie tous les jours, en outre les metteres politiques, litte-

raires et locales es depaches Télégraphague complètes do tous les pinate dos Etats Cale et de Pe-

a Bolletin Maritime; ie nato des Navires en game tauce dans les ports forces were et américaine pour 'm

Nouvelle-Orleans: io listo des Navires dans la port de la Nouvelle-Orienz

Ca Balletia Finàncier: Va Balletin Commercial:

Lee heures de départ et d'armei des trains de chemins for i jours du départ des betones A vapeur.

Bureaux et Ateliers 323 - CHARTRES - 320

L EDITION HEBDOMADAIRE,

idunissant en un seul nomda toutes les nouvelles de la bemaine, compte beaucoup d'abounée et de lecteurs en Europe.

iureaux et Ateliers. 323 RUE DE CHARTRES.